

ARGENTAN BMX a le plaisir de vous inviter pour la première manche du
Trophée 61 qui aura lieu le

Dimanche 3 avril 2022

Piste de BMX, Route de Sévigny 61200 ARGENTAN

Cette course interrégionale est ouverte à tous les licenciés.



ENGAGEMENTS

Les engagements sont à faire exclusivement sur cycleweb

<https://maj.fcc.fr/maj/index.asp>

Date limite lundi 28/03/2022 (20h)

Pas d'engagements sur place

Responsable des engagements : Dorothee Hamelin

Email : d.hamelin25@laposte.net

Tel : 06 21 46 36 81

Paiements : Grégory Fafin, 7 bis rue Potrel 61570 MORTREE,

Email fafin.gregory@orange.fr

Tel : 07 70 76 53 72

Autres questions : Philippe Lebon, 122 Rue Paul Saniez, 61100 Flers

Email : lebonphi@orange.fr

Tel : 06 75 79 75 86

Le règlement est à effectuer par courrier ou sur place avant le début
des essais à l'ordre de ARGENTAN BMX :

10.00 € pour les licenciés FFC,

19.00 € pour les licences à la journée, incluant les 9.00 € de licence à la
journée (questionnaire de santé et autorisation parental pour les
mineurs, certificat médical pour les majeurs).

Mes partenaires
BMX
argentan

dalkia froid solutions
06.18.87.34.32
www.antenne-numerique.fr

Antenne - Alarme - Vidéosurveillance - Domotique

Atelier GRAPHIC Publique
Imprimerie - Signalétique - Sérigraphie
Argentan - 06 74 34 44 99

la mie CÂLINE
ATELIER - PAINS & RESTAURATION
ARGENTAN

Julien Fermetures Automatismes
Port. 07 71 62 23 64
julien.bouquet@wanadoo.fr
14700 SOULANGY

Fais du vélo!
www.faisduvelo.fr - Accueil & Réparation - BMX - Vélo d'entretien - Le Vélo de l'été

Le Moulin des Saveurs
Pizzeria Crêperie Restaurant Saladerie
Qualité, goût, fraîcheur
02 33 12 63 82

ANTOINE & Associés
Depuis 1989
• Electricité • Plomberie
• Chauffage toutes énergies
• Sanitaires • Climatisation
• Energie renouvelable
Tel : 02 31 40 70 05 DÉPANNAGE
Email : antoinessocietes@orange.fr
21, rue du Champ Saint-Michel 14700 FALAISE

maisons FRANCE CONFORT
DEPUIS 1919

Amis du Paysage
Paysagiste
06 77 82 92 40

LES CATEGORIES

Voir règlement 2022 du Trophée 61 (Page 3 ci-dessous)

RECOMPENSES

Récompenses pour tous

PROGRAMME PREVISIONNEL

Voir règlement 2022 du Trophée 61 (Page 3 ci-dessous)

REGLES SANITAIRES

Toutes les personnes qui seront présentes devront respecter les règles en vigueur à cette date.

RESTAURATION SUR PLACE

Frites	2,00 €
Frites merguez (2) ou saucisse (1)	3,00 €
Sandwich Jambon/Beurre	2,50 €
Sandwich merguez (2) ou saucisse (1)	3,00 €
Gâteaux, Crêpes sucre ou nutella	1,00 €
Bière, Oasis, Ice Tea, Coca	2,00 €
Eau 1,5 l	1,00 €
Eau 0,5 l	0,50 €
Café	1,00 €

ACCES ET STATIONNEMENT

L'accès et le stationnement se feront par l'entrée route de Sévigny. A droite après la passerelle Piétons.

Le parking est autorisé le long du trottoir, Route de Sévigny

Important : **Merci de ne pas emprunter et de ne pas se garer rue des Vallées.**



Trophée 61 BMX 2022

Il se déroule sur deux manches :

Manche 1 : le dimanche 3 avril à Argentan

Manche 2 : le dimanche 24 avril à Flers

Prix des engagements par manche : **10.00 €** pour les licenciés FFC, **19.00 €** pour les licences à la journée, soit **10.00 €** d'engagement et **9.00 €** de licence à la journée (questionnaire de santé et autorisation parental pour les mineurs, certificat médical pour les majeurs).

La date limite d'engagement se fera le dimanche à 22h précédant le dimanche de chaque manche.

Horaires* :

10 h 30 : Essais avec grille Pupilles et moins (35 minutes).

11 h 05 : Essais avec grille Benjamins et plus (35 minutes).

11 h 40 : Pause repas.

13 h 00 : Appel en pré grille

13 h 15 : 1ère manche toutes catégories.

**Horaires à titre indicatif, ils peuvent être modifiés.*

Chaque club reste libre d'organiser sa buvette et sa restauration, ainsi que les points ventes (matériel ou autre).

REGLEMENT 2022 DU TROPHÉE BMX 61

Art.1

Les compétitions se dérouleront selon le règlement FFC en vigueur, avec les spécificités décrites ci-dessous.

Art.2

Le trophée est ouvert aux pilotes licenciés FFC ou non (questionnaire de santé et autorisation parental pour les mineurs, certificat médical pour les majeurs).

Art.3

Il se court sur les deux courses promotionnelles de l'Orne :

Argentan et Flers.

Art.4

Neuf catégories garçon : Pré-licenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets, 17/29 ans, 30/39 ans, 40ans et + (libre choix 20 ou 24 pouces pour ces 3 dernières catégories).

Sept Catégories fille : Pré-licenciées, Poussines, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadettes, 17ans et + (libre choix 20 ou 24 pouces pour cette catégorie).

Art.5

Pour les catégories filles, s'il y a moins de cinq inscrites dans leur catégorie, elles seront regroupées avec une autre catégorie filles ou avec les garçons de la catégorie inférieure, elles seront classées séparément dans leur catégorie d'âge. Si une pilote demande de rouler dans sa catégorie d'âge, elle roulera alors avec les garçons de la même catégorie d'âge, elle sera alors classée avec les garçons de cette même catégorie.

Ce choix se fera avant le début de la première

épreuve, à l'issue de ce choix, la pilote ne pourra plus changer de catégorie.

Pour les garçons, en fonction du nombre d'inscrit, chaque organisateur se réserve le droit de regrouper des catégories, ils seront classés séparément dans leur catégorie d'âge.

Art.6

Pour chaque manche, les clubs organisent eux-mêmes leurs propres récompenses de chaque catégorie filles et garçons.

Art.7

Un trophée sera remis aux 3 premiers de chaque catégorie du classement général à l'issue de la manche finale le dimanche 24 avril à Flers, en cas d'égalité de points, le classement se fera sur le résultat de la dernière manche, ces trophées seront offerts par les trois clubs ornais et le Comité de l'Orne Cyclisme.

Art.8

A l'issue de la dernière manche, le club de l'Orne ayant obtenu le plus de points sera désigné vainqueur des clubs de l'Orne du trophée 61, ce classement se fera sur la totalité des points des trois premiers pilotes de chaque club et de chaque catégorie.

Ce trophée sera remis au meilleur club ornais à l'issue de la manche finale le dimanche 24 avril à Flers.

Ce trophée sera remis en compétition l'année suivante.

Un club pourra garder ce trophée définitivement, s'il le remporte 3 fois, un nouveau trophée serait alors remis en compétition l'année suivante.

Art.9

La commission BMX 61 est souveraine pour trancher tout litige.



Présidente du BMX club de Flers

Lénaïck MASSEROT



Président du BMX Corbenois Pays d'Alençon

Mickaël VICIER



Président d'Argentan BMX

Philippe LEBON



Comité de l'Orne Cyclisme

Olivier TREHEC

Le 25/01/2022